

Contribution thématique déposée par les secrétaires des section Caux-Maritime (76) et Terre-de-Caux (76)

Une modernisation du Parti Socialiste

Cette contribution vise principalement à discuter du thème de la modernisation du parti. En effet, la vie d'un parti est principalement basée sur la démocratie, cette démocratie implique inévitablement le recours aux votes. Ces votes ont le plus souvent lieu au sein des sections et peuvent parfois être complexes à organiser, du fait du manque de moyens, de temps ou de personnes pour les organiser.

1) Une simplification du vote

Dans des sections de plus en plus vieillissantes, et souvent de plus en plus larges du fait de nombreuses fusions dû au manque de militants, il est donc compliqué pour tous (tant adhérents que secrétaires de sections) de pouvoir voter. Certains n'ont pas les moyens techniques ou la possibilité de se rendre aux votes (pas de voiture, pas de transport, charge familiale, travail), d'autres manquent tout simplement d'enthousiasme du fait du faible enjeu de certaines élections (par exemple le vote pour un candidat unique). Il est donc compréhensible que certains adhérents ne veulent/puissent pas faire 10 kilomètres dans certain cas pour voter. Cela donne donc lieu le plus souvent à une forte abstention (exemple de notre section aux sénatoriales 4 votants sur 23 inscrits). De plus il n'est pas possible de faire des procurations, ce qui est pourtant encré à l'échelle nationale, et qui se révélerait pourtant bien utile et simple à mettre en pratique.

Il est également difficile pour les secrétaires de section, ainsi que les trésoriers d'être disponible sur la totalité de l'horaire indiqué (souvent 17h00-22h00) et donc d'assurer entièrement le vote. De plus la remonter des résultats vers les fédérations peut également s'avérer compliquée.

Il serait donc intéressant, dans l'intérêt de tout le monde, de réfléchir au développement du vote électronique. Ce mode de scrutin a déjà fait ses preuves à travers d'autres élections même à l'échelle nationale. Ce vote aurait un double intérêt celui de faciliter l'accès au vote pour tous les membres, mais également de permettre une mise à jour régulière des fichiers des adhérents actifs (par exemple sur certaines listes sont encore inscrites des personnes inactives depuis 2017), et de prendre en compte directement les cotisations de ceux qui veulent régler le jour même.

Cette innovation permettrait également d'attirer les jeunes, et pour ceux qui ne disposent pas du matériel nécessaire ou de connexion internet suffisante, il serait toujours possible de faire une procuration ou de se rapprocher du secrétaire de section, du trésorier ou de l'un des membres de la section. Les fédérations y trouveraient également leur compte, car les votes pourraient être directement comptabilisés et remontés vers elles.

2) Une cotisation plus simple

Toujours dans le but de moderniser le parti, et dans le but de faciliter la vie de tous. Il serait intéressant de développer la possibilité de régler la cotisation annuelle de façon électronique, évidemment cette possibilité n'empêcherait pas ceux qui veulent régler de façon physique de le faire auprès du trésorier.

3) La parole des nouveaux adhérents

Enfin, les personnes nouvelles adhérentes devraient pouvoir voter sans attendre un délai de 6 mois. Un délai de 3 mois paraît plus logique car ces personnes sont souvent très investies et ce délai de 3 mois prouve que leur adhésion est réelle. Au contraire du délai de 6 mois qui peut créer un sentiment de frustration et d'exclusion de ces personnes qui par conséquent ne se sentent pas intégrées dans la vie démocratique du parti.

On peut penser que cette possibilité pourrait permettre de maintenir certaines personnes qui ne restent pas longtemps au sein du parti suite à une sensation d'oubli.

Toutes ces idées sont évidemment à développer plus en profondeur, et nous sommes certains que les sections seraient prêtes à s'associer afin de contribuer à cette modernisation. Il est avant tout nécessaire de tirer les leçons de la crise sanitaire du Covid-19 qui a empêché durant de longues semaines la tenue des réunions, et qui a pu paralyser la vie des sections. Ainsi, il est important de mettre en place des mécanismes permettant d'éviter l'inactivité des sections, en favorisant le vote électronique, mais également les réunions par visio conférence.

Constance LANGE
Secrétaire de Section Caux-Maritime

Baptiste GUESDON
Secrétaire de Section Terre-de-Caux